



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1448

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention cadre avec l'association Habitat et humanisme Rhône 2016-2018 - Attribution de subventions pour 2016**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

**Conseil du 19 septembre 2016****Délibération n° 2016-1448**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Convention cadre avec l'association Habitat et humanisme Rhône 2016-2018 - Attribution de subventions pour 2016**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2010, le Département du Rhône contractualisait avec l'association Habitat et humanisme Rhône (HHR) afin d'apporter son concours financier pour soutenir ses activités en matière d'insertion et de logement. Cette contribution financière reposait sur des conventions triennales, la dernière s'inscrivant sur la période 2013-2015.

Un avenant 2015 à cette convention a été formalisé pour acter le partage du financement entre le Rhône et la Métropole de Lyon, à hauteur de 50 % pour chacune des deux collectivités (ce qui représentait une subvention de la Métropole d'un montant de 303 500 €, comme prévu par la délibération n° 2015-0440 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015) et conformément à l'arbitrage initial de la commission locale d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT). Cependant, considérant que l'essentiel de l'activité de l'association est réalisée sur le territoire métropolitain, cette clef de répartition a été reconsidérée dans le cadre d'un nouvel avis rendu par la CLECRT le 24 juin 2016 et permettant que la Métropole de Lyon puisse soutenir l'association à hauteur des missions qu'elle réalise sur son territoire.

Le présent rapport a pour objet de proposer une nouvelle convention triennale avec l'association Habitat et humanisme Rhône et portant sur les années 2016, 2017 et 2018. Cette convention vient préciser le niveau de participation de la Métropole et décrire les actions ainsi subventionnées en lien avec les objectifs attendus.

Dans le respect du cadrage budgétaire (- 16 % sur 3 ans), à partir d'un montant théorique 2015 de 607 000 € qui a servi de référence au calcul, la participation globale de la Métropole s'établit, sur les 3 années 2016, 2017 et 2018, à un montant de 1 529 640 €.

**I - L'association Habitat et humanisme Rhône**

L'association Habitat et humanisme Rhône œuvre sur le territoire de la Métropole pour la mixité sociale et l'insertion des familles en difficulté et a pour vocation de trouver des solutions de logement pour ces personnes en difficulté. Pour ce faire, elle propose, en complémentarité des solutions traditionnelles dans le parc de logements sociaux, des actions ciblées à l'égard des personnes défavorisées.

Par l'intermédiaire de son Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) Régie-Nouvelle, elle assure la gestion immobilière de logements destinés à des ménages défavorisés ainsi que la création et la mobilisation de logements à caractère très social dans le parc privé.

Actuellement, le parc de l'association est de 1 652 logements, répartis comme suit :

- 1 025 logements de droit commun,
- 160 logements temporaires (ALT et sous-location),
- 281 logements en résidences sociales ou en maison-relais,
- 91 places d'urgence (centre hospitalier universitaire -CHU- et centre d'hébergement de réinsertion sociale -CHRS- insertion),
- 95 logements en résidence étudiante.

## II - Bilan 2015 et axes d'intervention de la convention-cadre 2016-2018

### 1° - Volet "accompagnement"

#### a) - *L'accompagnement social lié au logement (ASLL)*

Habitat et humanisme Rhône a réalisé 101 mesures d'ASLL en 2015 sur un objectif de 67.

Au titre de la convention 2016-2018, les objectifs fixés en matière d'ASLL se répartissent comme suit :

- pour 2016, 40 mesures de premier niveau et 80 mesures renforcées,
- pour 2017, 70 mesures de premier niveau et 80 mesures renforcées,
- pour 2018, 80 mesures de premier niveau et 80 mesures renforcées.

Il est proposé une participation financière prévisionnelle de la Métropole s'élevant pour les 3 années à 330 000 €, soit 96 000 € pour 2016, 114 000 € pour 2017 et 120 000 € pour 2018.

#### b) - *L'accompagnement non contractualisé*

En 2015, l'association a suivi 168 ménages dans le cadre d'un accompagnement non contractualisé. L'aide au relogement a permis de satisfaire 94 demandes de mutations internes au parc d'HHR.

Au titre de la nouvelle convention, il est proposé l'accompagnement, dans ce cadre de 400 ménages par an, ce qui représente une participation financière prévisionnelle globale de la Métropole qui s'élève à 360 000 €, soit 120 000 € par an. Cette intervention se situe en direction des ménages logés dans le parc d'HHR et présentant des signes de fragilité, action permettant de prévenir la survenue d'expulsion locative.

#### c) - *L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)*

S'agissant de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, la structure a répondu en 2015 au-delà de ses obligations conventionnelles avec 54 places occupées (pour 80 bénéficiaires suivis) en référence socioprofessionnelle et 13,6 places occupées (pour 22 bénéficiaires suivis) au titre de la référence socioprofessionnelle plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Dans le cadre de la convention 2016-2018, il est proposé :

- pour l'année 2016, le financement de 23 places en référence socioprofessionnelle et de 13 places en référence socioprofessionnelle PLIE,
- pour les années 2017 et 2018, le financement de 40 places en référence socioprofessionnelle et de 13 places en référence socioprofessionnelle PLIE.

Cela représente une participation financière prévisionnelle globale de la Métropole de 87 140 € répartie annuellement à hauteur de 23 380 € pour l'année 2016 et 31 880 € pour les années 2017 et 2018. Les suivis engagés par HHR dans ce cadre concernent des bénéficiaires RSA relevant des 4 commissions locales d'insertion de Lyon.

#### d) - *La gestion locative adaptée (GLA)*

Toujours au titre de l'accompagnement, Habitat et humanisme Rhône réalise une gestion locative de proximité qui permet d'accompagner le locataire, dans toutes les étapes importantes, de la signature du bail jusqu'à sa sortie du logement. Ce faisant, HHR permet de loger des familles en difficulté dans le cadre de logements mobilisés, notamment auprès de propriétaires privés. En 2015, la gestion locative renforcée a concerné les 212 nouveaux locataires entrés dans le parc d'HHR.

Il est proposé qu'au titre de la convention 2016-2018, HHR :

- mobilise, dans le cadre de la sous-location en vue d'un bail glissant, 10 nouveaux logements en 2016, 20 nouveaux logements en 2017 et 2018,
- assure, en flux dans le cadre de mandat de gestion, une GLA renforcée permettant l'accueil de nouveaux ménages, à raison de 150 logements en 2016, 180 en 2017 et 200 en 2018,
- assure, en stock dans le cadre de sous-location à durée limitée ou mandat de gestion, une GLA à raison de 300 logements en 2016, 350 en 2017 et 400 en 2018.

Afin de soutenir cette activité, la participation financière prévisionnelle globale de la Métropole s'élève à 552 000 €, soit 155 000 € pour 2016, 187 000 € pour 2017 et 210 000 € pour 2018.

**e) - Le soutien au développement "d'antennes de proximité", notamment de l'antenne de Givors**

HHR, en lien avec son Agence immobilière à vocation sociale, est locataire d'un local situé 38, rue Roger Salengro à Givors. Un chargé de gestion locative adaptée et une chargée de mission sociale réalisent sur place des permanences à destination des locataires qui résident sur le secteur, afin de leur éviter un déplacement dans les locaux de l'association situés à Lyon 7°. En 2015, ont eu lieu, dans le cadre de ce local, 47 permanences de gestion locative adaptée et 42 permanences dédiées à de l'accompagnement social.

HHR a pour objectif de redynamiser son action sur le secteur géographique de Givors en renforçant son partenariat avec les acteurs locaux institutionnels et associatifs, en augmentant le nombre de permanences réalisées dans ce local et en développant l'accompagnement bénévole.

Il est proposé, au titre de la convention 2016-2017-2018, que la participation financière prévisionnelle de la Métropole s'élève à 48 000 € pour les années 2016, 2017 et 2018, soit 16 000 € par an.

HHR souhaite développer des espaces de rencontre et de convivialité.

Il s'agit de proposer aux ménages logés par HHR un lieu-ressource où des activités favorables au développement du lien social pourront être proposées. Ces lieux faciliteront la mise en place d'un système d'entraide et de réseau. Ils seront également le support à la mise en place de permanences permettant de disposer d'une entrée en proximité pour ce qui est de la réalisation d'accompagnement au titre de l'ASLL ou de la GLA. Ces lieux ont vocation à être animés par des bénévoles, appuyés par l'intervention de professionnels.

Il est proposé qu'au titre de la nouvelle convention-cadre, HHR développe une nouvelle antenne de proximité en 2016, puis deux par an en 2017 et 2018. Dans ce cadre, il est proposé de porter la participation financière prévisionnelle de la Métropole à 40 000 €, soit 8 000 € pour 2016 et 16 000 € pour 2017 et 2018.

**2° - Volet "Soutien à la mobilisation d'une offre de logements spécifiques"**

Il s'agit là d'un nouvel axe d'intervention qui vise le développement de réponses en matière d'habitat spécifique. Cet habitat, qui se singularise par sa typologie, l'accompagnement adapté qui est associé, son niveau de loyer, vise à proposer à des ménages, une réponse ajustée à leur difficulté.

Les publics concernés sont d'une manière générale ceux identifiés dans le cadre du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. L'action d'HHR consistera à élaborer un diagnostic auprès du ménage, à rechercher une solution d'habitat adapté à la situation et à accompagner le ménage, de façon rapprochée, tout au long du processus.

Au titre de la convention 2016-2018, il est proposé que la participation financière prévisionnelle de la Métropole s'élève à 50 000 € soit, 10 000 € en 2016 et 20 000 € en 2017 et 2018 pour une prise en charge, sur les 3 années, de 10 situations, en lien avec l'Instance du protocole de l'habitat spécifique (IPHS).

**3° - Volet expérimental "Appui à la mobilisation de solutions adaptées et à l'accompagnement de ménages dont l'habitation fait l'objet d'une procédure de péril"**

Depuis le 1er janvier 2015, les pouvoirs de police spéciale relatifs aux immeubles menaçant ruine sont, de plein droit, exercés par le Président de la Métropole.

Certaines adresses dites "sensibles", sont suivies dans le cadre de dispositifs programmés (opération programmée d'amélioration de l'habitat -OPAH-/programme d'intérêt général -PIG-) ou maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). La Métropole, de par sa nouvelle compétence, repère désormais d'autres adresses n'émergeant à aucune de ces interventions partenariales et pour lesquelles des réponses doivent être trouvées en cas de défaillance du propriétaire.

Il est proposé qu'à titre expérimental, Habitat et humanisme Rhône intervienne, à la demande de la direction de l'habitat et du logement de la Métropole, en faveur de situations relevant du péril afin de mobiliser des solutions adaptées en termes d'hébergement, de relogement et, si besoin, d'accompagnement des locataires ou propriétaires en difficultés.

Il est proposé, à ce titre, une participation financière prévisionnelle globale de la Métropole de 62 500 €, soit 12 500 € pour 2016, 25 000 € en 2017 et 2018.

**4° - Plan de financement 2016-2018 des actions subventionnées au titre de la convention cadre**

	2016	2017	2018
<b>CHARGES DIRECTES</b>			
achats	5 963	5 963	5 963
services extérieurs	28 225	28 225	28 225
autres services extérieurs	32 839	32 839	32 839
impôts et taxes	119 698	122 092	124 534
charges de personnel	1 373 560	1 401 031	1 429 051
<b>Total charges prévisionnelles</b>	<b>1 560 285</b>	<b>1 590 150</b>	<b>1 620 612</b>
<b>RESSOURCES DIRECTES</b>			
vente de produits finis, prestations de services	596 713	656 384	722 023
subventions d'exploitation	693 040	782 040	811 040
<i>subventions partenaires</i>	<i>13 000</i>	<i>13 000</i>	<i>13 000</i>
<i>subventions publiques</i>	<i>239 160</i>	<i>239 160</i>	<i>239 160</i>
<i>Métropole convention triennale</i>	<i>440 880</i>	<i>529 880</i>	<i>558 880</i>
autres produits externes	15 665	15 665	15 665
autres produits : participation HHR	254 867	136 061	71 884
<b>Total produits prévisionnels</b>	<b>1 560 285</b>	<b>1 590 150</b>	<b>1 620 612</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention triennale 2016-2018 à conclure entre la Métropole de Lyon et l'association Habitat et humanisme Rhône.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 6574 - fonction 552, pour un montant prévisionnel de 1 529 640 € sur l'opération n° 0P14O3860A, répartis de la manière suivante :

- 440 880 € en 2016,
- 529 880 € en 2017,
- 558 880 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.**